LES PECHERIES ET LA LOI DE LA BOETTE.

M. Henri de Lamothe, gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon, a prononcé un discours sur l'affaire des pêcheries, qui attire en ce moment l'attention publique. Nous venons d'en recevoir le texte et nous nous empressons d'en mettre une partie sous les yeux de nos lecteurs.

Après avoir rappelé les discussions qui ont eu lieu au parlement de Terreneuve, les nouvelles dispositions légales adoptées par cette assemblée pour priver les pêcheurs français de l'approvisionnement de hareng sur lequel ils auraient pris l'habitude de compter en vue d'effectuer surtout leur première pêche, M. de Lamothe s'est exprimé ainsi :

" Par application stricte du *Bait bill*, les Anglais supposent que l'ouverture de la saison de pêche sera grandement retardée pour les navires français de la métropole et de la colonie ; que le produit de la pêche se trouvera réduit en proportion du retard imposé ; et, comme conséquence dernière, que notre production totale sera ramenée à un chiffre correspondant tout juste aux besoins du marché français, rendant ainsi impossible toute opération de réexportation au dehors.

" Nos armateurs métropolitains et locaux, je suis heureux de pouvoir le dire hautement, paraissent bien décidés à déjouer ces calculs. Diverses combinaisons permettront à la plupart d'entre eux de commencer la pêche à l'époque ordinaire, avec de l'appât conservé de l'arrière-saison. Dès le commencement de mai, c'est-à-dire avec un retard de vingt à vingt-cinq jours au plus sur l'ouverture légale habituelle de la pêche du hareng dans la baie de Fortune, nos navires banquiers pourront recevoir des approvisionnements considérables de ce poisson provenant de la partie des côtes de Terreneuve où les traités nous assurent le droit de pêche. Cette côte, trop longtemps désertée par nos pêcheurs, verra tous ses havres effectivement réoccupés par eux. Vous pouvez être certains—M. le commandant de la division navale de Terreneuve vous en a donné tout dernièrement l'assurance—qu'ils seront énergiquement protégés dans l'exercice de leurs droits. En ce qui concerne l'armement local, il est, dès maintenant, avéré que le nombre des goelettes de pêche sera supérieur à celui de la campagne de 1887.

" D'ailleurs, même en supposant que les divers expédients imaginés pour suppléer à la fourniture ordinaire de la preboëtte ne donne point tous les résultats attendus, ne ne devrions point pour cela nous déclarer battus. Il nous resterait encore la ressource d'emprunter aux Norwégiens l'usage des engins perfectionnés —filets et seines de fond — avec lesquels ils parviennent à pêcher, sans appât, à des profondeurs égales et même supérieures à celles de nos bancs."

Cela dit, M. de Lamothe a annoncé qu'une des conséquences du changement apporté par la loi de la boëtte (*Bait bill*) dans les relations françaises de commerce et de bon voisinage avec les riverains de Terreneuve, doit être le retrait des tolérances qui permettaient à ces derniers de pêcher le caplan — l'appât de deuxième pêche —dans les eaux françaises. Et non-seulement il sera interdit aux sujets anglais de se livrer à cette pêche, mais encore l'administration de la colonie de St Pierre et Miquelon, de concert avec le commandant de la station navale de Terreneuve, prendra toutes les mesures nécessaires pour que la pêche de la morue soit réservée uniquement à la France dans les limites des eaux territoriales françaises.

M. de Lamothe croit toutefois que la révolution qui va s'opérer dans les habitudes de pêche françaises, nécessitera tout d'abord des frais assez considérables pour l'achat d'un outillage nouveau ; mais cet outillage créé, la France aura cessé de dépendre de qui que ce soit dans l'exercice de la grande industrie de Terreneuve.

Comme on le sait la France se prépare à la lutte, et tout fait espérer qu'elle en sortira à son avantage. Du reste, s'il faut en croire certaines correspondances reçues à Saint-Pierre et Miquelon, les mesures prohibitives restées par le parlement de Terreneuve, et sanctionnées par le cabinet de Londres soulèvent actuellement de vives protestations parmi les pêcheurs anglais de Plaisance, des baies de Fortune et de l'Ermitage qui fournissaient la boëtte à la France de temps immémorial.

CURIOSITES HISTORIQUES

Une Antiquaille

Un de nos meilleurs amis qui est fort érudit et qui recherche les choses rares, m'a communiqué un petit écrit singulier qu'il a déjà publié, dit-il, dans quelques journaux, il y a déjà plusieurs années.

***

Il croyait que ce vénérable écrit avait été trouvé dans le comté de Joliette, mais depuis, il s'est assuré qu'il a été découvert sous un morceau de ruines à l'ancien fort de Chambly. Comme les deux derniers chiffres du millisime sont effacés, on ne saurait en préciser l'année au juste ; mais il est certainement du 17ième siècle.

Il y a tant de latinistes parmi nos lecteurs, que nous ne traduirons pas cet écrit qui pourtant ferait un joli thème pour les écoliers.

Voici cette antiquaille, telle que nous la lisons dans le manuscrit, et nous avons soigneusement conservé l'orthographe primitive.

***

" Amica,
Res nos petit qui sunt mala. Dedi *orae* (ou peut-être *aurae*) verentur tot devenire odi neque laesum donent laetae. Quanta rosa ! liquit late servire unam. Jus malo fronte, O ! mentum, unum nigro, nigra, nigri, qui 'moerens contra, Maevi, thatamo Remi, nante. O Sion ! recita letae Deum.
Male Christa ferunt.
Idis maii 16...
Br, I."

***

LE TROU DE LAZETTE.

On appelle de ce nom une caverne qui se trouve dans Saint-Jacques, l'Achigan près des dalles de la rivière du Lacouareau, et non près des dalles de la rivière Rouge dans Saint-Paul, comme le prétend Bouchette. Cette caverne dont parlent M. Bibaud, Labrie et le Dr Meilleur, a été décrite officiellement par Bouchette dans son ouvrage intitulé : " Tour through new settlements of L. Canada, Quebec, 1825." Ici j'ai été informé de l'existence d'une grande curiosité naturelle, ayant la forme d'une caserne souterraine située tout près des dalles. Elle a été découverte par deux jeunes Canadiens, il y a environ deux ans, pendant qu'ils faisaient la chasse aux chats sauvages. Ils étaient à la poursuite de deux de ces bêtes, lorsque celles ci entrèrent dans un trou obscur un peu au-dessus des bords de la rivière (Lacouareau) où ils les perdirent de vue. Le plus entreprenant des deux chasseurs essaya de pénétrer dans l'ouverture pratiquée dans le roc.

***

Il ne put cependant y pénétrer qu'en employant une échelle et en se servant d'une torche allumée. Il se trouva soudain dans une grotte ou voûte immense, refuge des deux chats qu'il tua aussitôt. Bouchette en vit les peaux deux ans après. On les montrait comme curiosités.

***

Il y avait cinq vastes chambres souterraines de dimensions colossales. Les ornements de ces voûtes étaient des stalactites et des stalagmites, dont quelques-unes ont été emportées à Montréal par le docteur Meilleur.

Une de ces chambres avait environ 90 pieds de long sur une vingtaine de large, et à peu près autant de haut. Au bas des chambres coule un mince filet d'eau. Aujourd'hui on ne peut visiter que deux chambres, des éboulements ayant obstrue les passages qui conduisent aux autres chambres.

Pendant longtemps cette espèce de crypte fut visitée par une foule de curieux. Et certes ! la chose en vaut la peine.

***

Prochainement nous publierons la description de la grotte de Sainte Thérèse.

PETITES NOUVELLES DE FRANCE.

L'entrée du vice-amiral Jurieu de la Gravière, à l'Académie française, rappelle les noms de toute cette brillante pléiade d'officiers de la marine française qui depuis un quart de siècle ont illustré ou illustrent la carrière des lettres. Ce fut d'abord l'infortuné commandant Henri Rivière, tué à l'attaque du Pont-de-Papier, auteur de *Caïn*, roman qui eut un grand succès, puis viennent à tour de rôle Layre, Niaud qui signe Pierre Loti, Pallu de la Barrière, le contre amiral Aube, ancien ministre de la marine et Paul Brando auteur de *Récit et Nouvelles, Soleil d'automne, Autour du monde, Contre vents et marées, Les trois caps, Réflexions diverses, Mers de l'Inde et mers de Chine, Ça et là.*

***

Une lettre du Tonquin nous donne des détails sur la mort du brave colonel Dugenne.

" Son régiment passait alors le col entre Lang-khe et Mon-trang. Le colonel était à la tête de sa colonne, lorsque tout-à-coup les officiers qui marchaient derrière lui le virent se pencher sur son cheval, sans dire mot. C'est à peine s'ils eurent le temps de le retenir pour l'empêcher de tomber dans le ravin. On le coucha au pied d'un arbre et le médecin du régiment mandé immédiatement ne put que constater la mort, causée par un anévrisme. Nous l'avons enterré la veille du jour de l'an.

***

La même lettre que l'on adresse contient les renseignements suivants sur les émoluments que les représentants de la France reçoivent dans l'Indo-Cnine :

Gouverneur général.....	200,000	francs
Président général au Tonkin.....	100,000	"
Lieutenant-gouverneur de la Cochinchine.....	80,000	"
Président général au Cambodge.....	50,000	"
Président supérieur à Hué	50,000	"
Secr taires généraux.....	30,000	"
Présidents de 1ère classe..	20,000	"
" 2me classe..	15,000	"
" 3me classe..	13,000	"
" 4me classe..	10,000	"

***

Le lieutenant-colonel de Boulon, trésorier payeur de St Pierre et Miquelon, bien connu les membres du Syndicat de la presse de Quebec qui ont fait l'an dernier un voyage à ces îles, vient d'être promu par arrêté du ministre des finances à la perception de Sacy, département de Seine et Marne.

***

On parle de la réunion des deux divisions navales françaises des Antilles et de l'Atlantique-Sud, sous le nom de division navale de l'Atlantique. On profitera, paraît-il, de cette circonstance que MM. les contre-amiraux Vignes et Ribele vont arriver ensemble au terme de leur commandement pour réaliser cette mesure qui augmenterait dans une certaine proportion les forces navales françaises qui opèrent dans les eaux d'Europe.

Ainsi que l'a déjà annoncé LA PRESSE, il y a déjà plus d'un mois, c'est le cuirassé le *Debourdieu* qui portera le pavillon de l'amiral qui commandera la nouvelle station navale de l'Atlantique.

***

Tous les officiers du *Bouvet* en arrivant à Toulon ont obtenu un congé de trois mois à passer dans leur famille. Ce joli avisa que tout Montréal a pu admirés sera réarmé pour faire la campagne des Echelles du Levant.

OBITUAIRE

Une pieuse chrétienne, une sainte femme est morte à l'asile de la Providence de L'Assomption, le 21 février, à l'âge avancé de 87 ans.

Mme Albert Lacombe, de Saint-Sulpice, née Agathe Duhamel, était la mère du dévoué missionnaire, le R. P. Alb. Lacombe, O.M.I.

En donnant à l'œuvre des missions son fils bien-aimé, Madame Lacombe avait aussi donné son cœur. Car la conquête des âmes, la prédication de la foi aux peuplades sauvages, fut l'unique pensée, le trait caractéristique de son existence. C'est le cas de redire : Telle mère, tel fils. La mère et l'enfant ont travaillé de concert au même ouvrage, la conversion des païens.

Après un premier service, celebré à L'Assomption, les restes de Madame Lacombe furent transportés à Saint-Sulpice. L'Eglise était remplie, toute la paroisse venait s'associer aux prières liturgiques pour le repos de cette femme, modèle des épouses et des mères chrétiennes.

L'office divin fut chanté par le R. P. Dazé, O.M.I. Assistaient comme diacre et sous diacre M. Odilon Guilbault, professeur au collège de L'Assomption, et le R. P. C. Laporte, O.M.I. On remarquait au chœur M. l'abbé Camille Caisse, curé de Saint-Sulpice, MM. les abbés Medard Caisse, C. Huot, curé de Lavaltrie, T. Gaudet et L. Casaubon, du collège de L'Assomption. Cinq religieuses de la Providence avaient bien voulu accompagner à sa dernière demeure la pieuse personne qui fut pour elles un exemple de tant de vertus.—Qu'elle repose en paix !

WOONSOCKET — D'après la statistique, il y a eu 521 naissances en cette ville pendant l'année dernière. Sur ce chiffre, 474 sont nés de parents canadiens.

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

M. LABELLE, en l'absence de M. Curran, dépose une requête demandant qu'un bill soit adopté pour autoriser la compagnie du chemin de fer Le Grand-Tronc à répartir son capital-actions et pour d'autres fins.

L'honorable M. WHITE dépose le rapport annuel concernant l'administration des affaires des Sauvages.

L'Orateur dépose les documents concernant la destitution de MM. A. E. Poirier, R. Tremblay et E. Tremblay, traducteurs des débats parlementaires.

L'honorable M. LAURIER propose que les documents soient imprimés pour que les membres de cette chambre en prennent connaissance.

L'honorable M. CHAPLEAU dit que cette chambre sait que ces traducteurs ont été destitués pour s'être servi d'expressions inconvenantes à l'adresse des ministres et des membres du parlement.

Les documents sont déposés devant la chambre, et il ne voit pas qu'il soit nécessaire de les faire imprimer.

L'honorable M. LAURIER répond que les membres de cette chambre doivent être mis au fait de tout ce qui a trait à cette question, vu qu'il se propose de leur demander de se prononcer à ce sujet.

Il ne s'agit pas de savoir si la destitution de ces traducteurs est bien motivée, mais de décider si l'Orateur avait le pouvoir de les destituer.

Sir John A. MACDONALD s'oppose à l'impression des documents et est confiant que la décision de l'Orateur sera maintenue.

L'honorable M. MITCHELL demande que les documents soient imprimés.

M. EDGAR propose que l'on donne lecture des documents.

La lecture des documents aurait duré plusieurs heures et lorsque le greffier de la chambre eut consacré une demi-heure environ à cette lecture, sir Hector Langevin demande si, à la suite de cette lecture, il faudra faire imprimer les documents dans les procès-verbaux de la Chambre.

L'Orateur répond affirmativement.

Sir Hector Langevin consent alors à ce que les documents soient imprimés et le greffier cesse de les lire.

Sir Richard CARTWRIGHT propose que sa motion concernant l'union commerciale avec les Etats Unis soit discutée mercredi.

Sir Charles TUPPER y consent, pourvu que les documents qui ont trait au traité des pêcheries aient été produits auparavant.

Sir Richard CARTWRIGHT — Dois-je comprendre qu'il y a en même temps que les négociations au sujet des pêcheries des négociations au sujet de nos relations commerciales avec les Etats-Unis ?

Sir Charles TUPPER—Oui ; je me crois autorisé à répondre dans ce sens.

M. KIRKPATRICK, au nom de M. McCarthy, dépose un bill pour mettre les employés de chemins de fer à l'abri des accidents ; aussi un bill pour permettre aux navires américains de venir au secours des vaisseaux naufragés dans les eaux canadiennes, dans le voisinage des Etats-Unis.

Sir Richard CARTWRIGHT demande quelle est la somme provenant de la vente des terres du gouvernement à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest pendant l'année 1887 ?

L'honorable M. WHITE répond que le produit de ces ventes s'élève à la somme de $450,701.

M. EDGAR demande si on en est arrivé à une entente avec les Etats Unis au sujet de la libre navigation dans les eaux du détroit de Behring, pendant la saison de 1888, des navires canadiens ayant en vue d'y faire la pêche ou d'y chercher un abri ?

L'honorable M. BOWELL répond qu'on n'en est pas arrivé à telle entente.

M. GUILLET demande au gouvernement quelles mesures il se propose de prendre contre M. John Valentine Ellis, député de la ville de Saint Jean, N. B. qui s'est déclaré partisan de l'annexion du Canada aux Etats Unis, contrairement au serment d'allegeance qu'il a prêté à Sa Majesté comme membre du parlement ?

M. LISTER soulève une objection en disant que cette interpellation n'est pas dans l'ordre.

L'ORATEUR maintient cette objection et suggère à M. Guillet de poser sa question sous une autre forme.

M. AMYOT demande une liste des unions ouvrières qui se sont conformées à l'Acte 35 Vict, chap. 30 et à l'Acte concernant les unions ouvrières, et la date à la quelle chacune s'y est conformée ?

A l'appui de sa motion, M. Amyot parle des règlements de la société des débardeurs de Quebec, laquelle, dit il, par ses règlements, cause un tort incalculable à cette ville.

Il n'est pas hostile aux ouvriers et il croit que les travaux de la commission du travail auront un bon resultat, mais il espère que le ministre de la justice adoptera des mesures pour protéger les intérêts de Quebec.

La motion est adoptée.

MM. McMULLEN demande copie des instructions données aux agents des terres du gouvernement à Manitoba et dans les territoires du Nord Ouest, au sujet des renseignements à fournir gratuitement aux immigrants.

L'honorable M. WHITE répond que M. McMullen a parlé d'un M. Drevon, qui aurait déclaré avoir payé $21.50 à M. Steven, agent des terres pour des renseignements. Ce M. Drevon avait demandé un tracé de 9 townships et il n'a payé que la modique somme de $1.50 pour cela, comme on peut le constater par la correspondance échangée à ce sujet.

M. DAVIS, qui demeure au Nord-Ouest, dit qu'il connaît M. Steven et qu'il n'avait pas besoin de voir la correspondance pour se convaincre de la fausseté de cette accusation.

Dans un éloquent discours, il démontre que les immigrants n'ont pas à se plaindre des agents des terres et ajoute que cette motion a été soumise dans le but de nuire à cette partie importante du pays.

M. DAVIS demande copie de la correspondance et autres documents concernant le transport des malles provinciales dans l'Ile du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier.

Il dit que le service du transport des malles se fait d'une manière très irrégulière et que souvent il y a de grands retards à Cape Town. Il attribue ces retards à la négligence de l'administration des postes. Il prétend que le service se faisait plus régulièrement, il y a dix-sept ans, lorsque l'on transportait les malles en voiture.

Le directeur général des postes répond que les accusations formulées par l'humble député ne sont pas fondées.

Le gouvernement a dépensé des sommes considérables pour faciliter la construction d'un chemin de fer au cap Tourmentine, ce qui raccourcit le trajet de 24 heures.

Lorsque j'étais au ministère de la marine, dit-il, je demandai au directeur général des postes de me permettre d'organiser le service du transport des malles de la terre ferme à l'Ile du Prince-Edouard. On me confia cette tâche et j'organisai, pour traverser de la terre ferme à l'Ile, un service qui était de beaucoup préférable à l'ancien mode de transport.

Sir Charles TUPPER dépose sur le bureau de la Chambre un message de Son Excellence le gouverneur-général, transmettant à la chambre des Communes les estimations budgétaires pour l'exercice expirant le 30 juin 1888.

L'honorable M. LAURIER parlant des documents produits par le président de cette chambre aujourd'hui, dit qu'il faudra en rechercher quelques uns ; autrement, les documents à imprimer ne pourront être produits avant trois semaines. Il suggère que le soin de faire ce choix soit laissé au greffier de la chambre.

Sir Richard CARTWRIGHT félicite le ministre des finances d'avoir déposé les estimations budgétaires si tôt. Il lui demande s'il soumettra son exposé budgétaire sous peu.

Sir Charles TUPPER—On va d'abord s'occuper des estimations budgétaires, car il n'est pas nécessaire de faire l'exposé budgétaire à l'avance. En Angleterre, les estimations budgétaires sont soumises avant que le ministre des finance fasse son exposé budgétaire.

Sir Richard CARTWRIGHT dit que c'est une nouvelle manière de procéder qu'il ne désapprouve pas.

Il demande au ministre des finances s'il se propose de faire son exposé budgétaire vendredi ou mardi ?

Sir Charles TUPPER répond que non.

L'honorable M. LAURIER suggère que le comité des privilèges et élections se réunisse sans retard pour discuter la question de l'élection du comté de Kent.

La séance est levée à six heures.

Les Canadiens des Etats-Unis

WORCESTER—Le trésorier du club de naturalisation a en mains un montant d'argent suffisant pour payer les frais de naturalisation de plusieurs compatriotes.

WATERVILLE—M. l'abbé Charland, notre dévoué et infatigable pasteur, part cette semaine pour aller au Canada chercher les Sœurs qui doivent venir occuper notre couvent et instruire nos enfants. Puisse-t-il, selon les vœux de tous les paroissiens, faire un heureux voyage et nous revenir accompagné de ces bonnes religieuses dont le zèle infatigable et l'amour du sacrifice appelient à diriger au milieu de nous l'œuvre si belle qui doit s'accomplir dans notre couvent.

MONTPELIER—Le bazard donné au profit de l'église catholique de cette localité qui s'est terminé mardi de la semaine dernière a été un beau succès. L'élection qui a eu lieu entre l'Association des Jeunes Gens Catholiques, composée en grande partie de jeunes Irlandais très dévoués à leur église et la société Saint-Jean Baptiste composée exclusivement de Canadiens, pour un magnifique portrait au crayon de M. l'abbé M. O'Sullivan, le curé de la localité, a été gagnée avec une belle majorité par la société Saint-Jean-Baptiste.

TURNER'S FALLS—L'union Canadienne de cette localité, a donné lundi dernier une soirée dramatique et musicale, au profit de l'église. Le résultat de la soirée a été un profit de $102.00.

Les organisateurs de cette soirée étaient MM. Ed. Lamoureux, président de cette société, J. Lapointe, P. Sansoucie et Oswald Trepanier. Ils n'ont rien épargné pour rendre la soirée agréable. Cette société, quoique jeune encore, fait bien les choses, et elle compte déjà dans les rangs près de cent membres, qui sont tous doués d'un cœur charitable et généreux.

CONCORD—Notre bazar pour venir en aide à la construction du couvent vient de se terminer et a obtenu un grand succès sous tous les rapports. Pouvait-il en être autrement, la chose étant conduite par M. l'abbé J. E. Barry, vicaire-général des différents comités qui avaient été nommés par M. le curé. Ces comités méritent de grands éloges de la part de la congrégation pour le zèle qu'ils ont déployé.

Voici les recettes et dépenses :

Recettes.....	$3,000
Dépenses.....	230
Profit net.....	$2,770

De pareils succès prouvent que les Canadiens et les Irlandais d'ici s'accordent bien.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

PLOMBAGE
CHAUFFAGE et
TOITURES.

F. C. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.
Chaudières en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.
Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes nationaux.
Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.
Lieux d'aisance, Eviers et bains, etc.
Couvertures en " Canada Plate " et tôle galvanisée.
Agents pour engins de Pease combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558
En face de la rue George.

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du " Royal Exchange."
Les repas sont servis à toute heure, à la carte, système européen, et sous la surintendance d'un cuisinier français de première classe.
Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.
Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont aérées et des plus confortables, faisant face au parc (Major's Hill).
L'entrée principale est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 556 et 558 sur la rue Sussex.
JOHN JOHNSTON, Propriétaire

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.
M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience et garantira tous les ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON
Rue Brewery, Hull,
Rue George, Ottawa.

Atelier de Marbre et de Granit
OTTAWA.

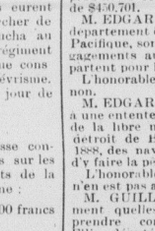

Monuments, entourages de lots de cimetière. Les ouvrages, le lettrage et la sculpture sont faits par moi-même, et me permettent d'entreprendre des contrats à aussi bon marché qu'aucune autre boutique de marbrier de cette ville.
R. EROWN,
No 26, rue York

ENTRPRENEUR
— DE —
POMPES FUNEBRES

Chariot neuf, très élégant, le plus beau dans toute la cité d'Ottawa.

J. SENECAL

Coin des rues York et Dalhousie

Etablissement ouvert jour et nuit. Ordres exécutés avec promptitude.
Connexion téléphonique.

AVIS AUX MERES — Le " SIROP CALMANT DE MME WINSLOW " devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi " brillants et frais qu'un bouton de rose ". Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le " Sirop calmant de Mme Winslow " et ne prenez aucune autre préparation.

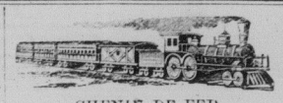

CHEMIN DE FER
"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE
ENTRE
Montreal et Ottawa
ET
OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK,
ET TOUS LES POINTS A
L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant à Coteau pour Ogdensburg et Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à dîner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud.
Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.
Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a.m. et 4.35 p.m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK
VIA ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.40 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.
Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Général

PERCY R. TODD
Agent général des Passagers.

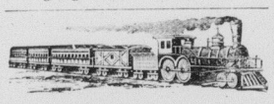

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M. 8.25 " 4.30 P. M.	POUR MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.
11.30 A. M. 11.00 P. M.	POUR KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
3.30 P. M. 12.01 MINUIT	Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT	POUR PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M. 3.15 P. M.	POUR PRESCOTT, NEW YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité **No 42 rue Sparks.**

J. F. PARKER,
Agent des Billets et des Passagers de la Cité.

D. McNICOLL,
Agent général des Passagers.

LUCIUS TURTLE,
Gérant des Passagers.

Chemin de fer Intercolonial

Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande Bretagne, et route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap Breton et Terreneuve.
Des nouveaux et élégants chars palais grevés de bulle et chars dortoirs font partie de chaque train-express.
Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le continent européen, en partant de Montréal par le train du soir le jeudi, peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax.
Les expéditeurs de grains et de marchandises trouveront au port d'Halifax des élévateurs de première classe, des maisons d'entrepôt et toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.
Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du fret.
Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant à

E. KING, agent de billets,
27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOODIE, agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 édifice Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER,
Surintendant General.

Bureau du Chemin de Fer,
Moncton, N. B., 22 Nov. 1887.

PELLETERIES, FOURRURES

L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin

114 RUE RIDEAU

On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes espèces, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Rokera, opposum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de siberie, etc. etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.
Traînes sauvages et souliers mous à très bas prix.

J. COTE
114—RUE RIDEAU—114
Fourrures teintes et réparées.

HENRY WATTERS
CHIMISTE ET PHARMACIEN
Coin des rues Sparks et Bank.

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Victa chap. 36.

Classe D. | LE DIXIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE
MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.
Valeur des Lots, - - - $60,000

1ere SERIE	Valeur des Lots, - - - - $50,000 Gros Lot : Un immeuble de - 5,000	$1.00 le Billet
2me SERIE	Valeur des Lots, - - - - $10,000 Gros Lot : Un immeuble de - 1,000	25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot.
Les noms des gagnants ne sont publiés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.
Les noms des gagnants ne sont pas payés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre vendra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..... billets de 1re série à $1.00.
..... billets de 2me série à 25 cts.
La somme de $ ..... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom .....
Rue .....
ou Boîte du Bureau de Poste No. .....
Localité .....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez la et mettez la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Manufacture de Voitures
— ROYAL —
SOLOMON LEVEILLE, PROP.

Je désire informer le public que je viens de faire l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, cabs, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines où j'ai puisé de grandes connaissances dans mon état, je suis en mesure de garantir entière satisfaction. Mes ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous ma direction ; les materiaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et mes prix très bas.
Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que je mets en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincaillerie et ferronneries, c'est **PATINS !**
Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau.

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig
Venez et voyez par vous-mêmes. 21-11-87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE
E. B. EDDY & Cie
(LIMITEE).
ETABLIE EN L'ANNEE 1851. INCORPOREE EN L'ANNEE 18
HULL, P. Q.
Manufacturiers et Marchands en Gros de
BOIS DE CHARPENTE
Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc
Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,
ALLUMETTES " TELEGRAPHE " DE PREMIERE QUALITE
16—1—88—q

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis
4 Cts LA PIECE EN MONTANT
Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE
Edifice Howe, rue Rideau, et 395 rue Cumberland.

G. PHILBERT
IMPORTATEUR
— DE —
TAPISSERIES
AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS
Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE.
TAPISSERIES.
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC
PINCEAUX.
VITRES, &

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner
Enseigne de la grosse Tarrière.
— MAGASINS : —
Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere
23 11 87-88

Aux Peintres et au Public en Général
Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc
Je pose les grandes vitres de châssis (Plate Glass)
ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE
JOHN SHEPHERD
227, Rue Rideau, Ottawa

— POUR LA —
Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général
Crème de Miel et d'Amandes de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses de Meloderma.
Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus d'être reçu.

R. A. McCORMICK
CHIMISTE ET DROGUISTE
75 RUE SPARKS
Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.
Communication téléphonique 1-2-88

Pritchard & Andrews
Si vous voulez faire
Réparer les Balances — ou — Inspecter vos Poids
allez chez le soussigné
Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Cheques et Billets en cuivre et en acier.
Presses à Sceaux et Mémorials.
Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.
Etampes en Acier.
PRITCHARD & ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
No 175 RUE SPARKS